

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Le ministère des Travaux publics et le cabinet du premier ministre m'informent comme suit: a) Les fauteuils ont été achetés le 12 juillet 1973 chez Antiquité Crescent Antiques Inc., 2137, rue Crescent, Montréal 107 (Québec). b) Voir la réponse à la question n° 28. c) Non.

LA RÉSIDENCE DU PREMIER MINISTRE

Question n° 2312—M. Cossitt:

Au sujet de la réponse à la question n° 1352 fixant à \$950 le prix d'une bergère antique de style français des années 1820 pour la résidence officielle du premier ministre du 24, promenade Sussex, a) de qui a-t-on acheté l'article et quand, b) qui a choisi et recommandé cet achat, c) a-t-on consulté des dessinateurs ou des décorateurs et, dans l'affirmative, qui sont-ils et combien a-t-on payé pour leurs services?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Le ministère des Travaux publics et le cabinet du premier ministre m'informent comme suit: a) La bergère a été achetée le 12 juillet 1973 chez Antiquité Crescent Antiques Inc., 2137 rue Crescent, Montréal 107 (Québec). b) Voir la réponse à la question n° 28. c) Non.

LA PUBLICATION NOUVELLES M & I DU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

Question n° 3105—M. Epp:

1. Quel est le budget annuel consacré à la publication *Nouvelles M & I* du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

2. Quel en a été le coût en juin 1975?

3. La publication a-t-elle été imprimée a) par le gouvernement, b) par un imprimeur privé et, le cas échéant, qui était cet imprimeur?

4. A-t-on fait un appel d'offres?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Budget de 1975-76—\$28,000.

2. Coût d'impression Juin 1975—\$7,644.15.

3. a) Non. b) Oui, Mutual Press Ltd., 1424 rue Michael, Ottawa.

4. Oui, il y a eu appel d'offres et le contrat a été accordé par Approvisionnements et Services Canada.

L'INAUGURATION DE L'AÉROPORT DE MIRABEL

Question n° 3131—M. Beatty:

1. Le gouvernement a-t-il versé à des journalistes invités aux cérémonies d'inauguration de l'aéroport de Mirabel, a) des frais de transport, b) des frais de logement et, dans l'affirmative, (i) à combien de journalistes (ii) pour chaque activité, combien en a-t-il coûté au contribuable?

2. Combien ont coûté au contribuable a) les boissons alcooliques servies aux journalistes et aux représentants du gouvernement chargés des relations avec la Presse, b) la nourriture servie à cette occasion?

3. a) Pour quelles autres catégories de personnes, à l'exception des fonctionnaires, le contribuable a-t-il dû acquitter des frais de transport ou de logement, b) pour chaque catégorie, quel en a été le coût total pour le contribuable?

4. Combien le contribuable a-t-il payé a) en boissons alcooliques, b) nourriture qu'on a servies au cours de toutes les cérémonies d'inauguration de l'aéroport de Mirabel?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): 1. a) Non. b) Non.

2. a) \$3,306.78. b) \$6,075.

3. a) Pour 19 ministres étrangers responsables de l'aviation civile, accompagnés de leur épouse et d'un adjoint. Le gouvernement du Canada assume les frais de logement mais non de transport. b) Le coût total est de \$12,179.

4. a) \$20,250. b) \$48,840.96.

Dépenses gouvernementales

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'autre jour, en l'absence du premier ministre, j'ai invoqué le Règlement au sujet de la réponse donnée à la question n° 1233. Maintenant que le premier ministre est de retour à la Chambre, je crois à propos de l'invoquer à nouveau. La question concerne la piscine au 24 de la Promenade Sussex et le fait qu'on a éludé les réponses à certaines questions, notamment la question n° 1233. Le premier ministre peut-il nous assurer qu'il n'existe aucune irrégularité, aucun conflit d'intérêts ou quoi que ce soit à l'égard de la piscine au 24 de la Promenade Sussex?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député devrait savoir que son rappel au Règlement n'est sans doute pas recevable et que, même s'il l'est, cela ne l'autorise pas à poser des questions en dehors de la période des questions.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES—DEMANDE D'APPLICATION IMMÉDIATE DU RAPPORT WILSON

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait donner l'exemple aux autres Canadiens en indiquant immédiatement la nature et l'importance des restrictions des dépenses gouvernementales et adopter sans plus attendre des mesures d'application du Rapport Wilson sur le bureau de l'Auditeur général, pour montrer sa volonté de mettre fin au gaspillage.

—Madame l'Orateur, dans la motion présentée aujourd'hui par mon parti, nous demandons au gouvernement de donner l'exemple aux Canadiens au chapitre de l'austérité. Le gouvernement devrait aussi prendre des mesures précises en ce qui concerne le bureau de l'Auditeur général. J'ai l'intention de m'attacher presque uniquement à la partie de la motion qui traite de la modération, en divisant cette question en deux. D'autres interventions porteront spécialement sur le bureau de l'Auditeur général et présenteront des recommandations à cet égard.

● (1510)

Dans l'intérêt du pays, il importe au plus haut point que le gouvernement donne lui-même l'exemple, et cela suppose deux choses. La première est que la modération soit réelle, sans nouveaux tours de passe-passe ni numéros de prestidigitation. La deuxième est que l'opinion publique constate elle-même que le gouvernement a changé ses habitudes, qu'il croit réellement à la nécessité de s'en tenir à la juste mesure et qu'il s'engage pour longtemps dans cette voie. Dans l'émoi et la confusion qui ont marqué les 17 premiers jours de cette renaissance, le gouvernement ne nous a donné aucun signe de sa détermination à satisfaire à l'une ou l'autre de ces conditions. Il nous donne l'impression d'un naufragé, obligé de nager en plein océan, qui chercherait en même temps à se construire un radeau. Aux prises avec les difficultés de ce dilemme, il n'a pas encore eu le temps de se tracer une route.